



P 2230

ID 5588

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 11 mars 2022

Objet : Votre pétition 2230 – Abolition de l'impôt fortune pour les sociétés à responsabilité limitée simplifiées

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Madame la Ministre des Finances au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 11 mars 2022

Objet : Pétition 2230 – Abolition de l'impôt fortune pour les sociétés à responsabilité limitée simplifiées

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 2 mars 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Madame la Ministre des Finances.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION ORDINAIRE 2230

Intitulé de la pétition:

Abolition de l'impôt fortune pour les sociétés à responsabilité limitée simplifiées

Texte de la pétition:

Au Grand-Duché de Luxembourg la loi prévoit le paiement d'un impôt fortune pour toute entreprise, même si celle-ci a réalisé une perte. Cet impôt, nommé impôt minimum (Grondsteier) par certains employés des bureaux d'impositions, est applicable de même pour les SARL-S, la forme simplifiée d'une société à responsabilité limitée classique. Le tableau exact de ces montants est retrouvable sur le site web de l'Administration des Contributions Directes, mais la catégorie clé de ce tableau est la catégorie minimale. Lorsque le total du bilan d'une entreprise quelconque qui est soumise à l'impôt Luxembourgeois est en dessous ou égal à 350.000 EURO, même si cette dernière a réalisé une perte, un impôt fortune de 535 EURO est payable. Les SARL-S ont été créées par l'État Luxembourgeois pour la seule et unique raison de faciliter l'accès de citoyens du Grand-Duché à la création d'entreprises et d'encourager l'entrepreneuriat. Le capital social nécessaire pour fonder une SARL-S est de seulement 1 EURO, comparé aux 12.000 EURO requis pour une SARL classique. Cet impôt minimum de 535 EURO qui frappe les SARL-S est donc un obstacle majeur et une inconvenance non nécessaire, surtout si le chiffre d'affaires dans les premières années n'est pas très élevé et en plus si une perte a été réalisé. Une difficulté qui a de même frappé l'SARL-S du créateur de cette présente pétition, dont il est le co-gérant (Registre de Commerce et des Sociétés B255428). Je demande donc sincèrement, pour rester fidèle à la vision originale d'une SARL-S et de faciliter l'accès de citoyens à la vie d'entrepreneur, l'abolition de l'impôt fortune pour les SARL-S.

Veuillez agréer mes salutations les plus respectueuses,
Aleks Panzone

Dépôt: le 09.02.2022 à 19:36

Pétitionnaire: Aleks Panzone